

# Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Octobre 2011



n°97

sommaire



INONDATIONS



CULTURE



JUBILAIRES



## EDITO

Madame, Monsieur, Chers Concitoyens,

C'est devenu une agréable tradition ; pour faciliter l'intégration des nouveaux habitants dans notre belle Commune, l'Administration Communale d'Ittre profite de la fête de la Saint Rémi pour aller à leur rencontre, mieux leur faire connaître les services communaux et découvrir des aspects de leur village qu'ils ignorent parfois.

Si vous êtes venus habiter à Ittre, ce n'est pas par hasard...

Comme nous, vous avez été séduits par le calme de ses campagnes, la splendeur de ses grands paysages, le charme de ses vallées. Et puis, vous découvrez une à une toutes les autres qualités si particulières de cette cité verdoyante aux portes de Bruxelles.

Si vous avez des enfants, nous vous offrons un enseignement d'une qualité exceptionnelle avec une toute nouvelle école à Ittre et une autre qui se transforme à Virginal ; des cours de néerlandais dès la maternelle et bientôt davantage d'activités sportives pour nos élèves. Le réseau libre organise des cours d'immersion linguistique. En outre, nous offrons une palette d'ateliers extrascolaires uniques en Brabant Wallon. Des plaines de jeux sont proposées pendant presque toute la période des vacances.

Si vous faites partie des seniors, vous pouvez profiter des nombreuses activités proposées aux aînés : théâtre, informatique, jeux de cartes, après-midis récréatives, excursions diverses en Belgique et à l'étranger (la semaine dernière, nous étions à Amsterdam etc... Cerise sur le gâteau, vous recevrez chaque année un somptueux colis de Noël.

Si vous avez des difficultés pour vous déplacer, nous mettons à votre disposition et sur simple demande un minibus communal

## Accueil des nouveaux habitants : discours du Bourgmestre

Si vous aimez la gastronomie, vous avez le choix entre pas moins de 10 restaurants et leur cuisine savoureuse.

Si vous aimez les activités culturelles, vous pouvez répondre aux multiples invitations proposées par le Foyer Culturel ; vous en avez un avant-goût aujourd'hui avec la fête de la Saint Rémi.

En outre, Ittre dispose sur son territoire de près d'une centaine d'associations culturelles et sportives et surtout, d'un théâtre : le magnifique théâtre de «La Valette» dont la réputation a largement dépassé les frontières de notre village. Ce théâtre qui est en train de prendre un nouvel essor va être totalement rénové.

Si vous aimez les ballades, les promenades dans la nature et dans les endroits pittoresques, vous avez l'embaras du choix de Virginal à Haut-Ittre, en passant par Baudémont, Fauquez ou la Basse-Hollande. Vous y découvrirez une variété de décors pleins de poésie et d'originalité.

On dit d'une cité sans cours d'eau qu'elle manque un peu d'âme. Outre nos rivières et ruisseaux qui cabriolent entre nos vallées, Ittre est traversée par le canal «Charleroi-Bruxelles», véritable poumon économique et touristique de la Région. Avec l'aide de la Région Wallonne, nous allons faire de cet endroit un site de promenade encore plus accueillant et familial

Si vous aimez participer à la vie active, à la gestion de votre village, Ittre est une Commune qui a opté définitivement pour la participation citoyenne avec une centaine de nos habitants impliqués dans toute une série de conseils consultatifs.

Si vous aimez les fleurs, vous trouverez qu'il y en a partout et de plus en plus. D'anciennes machines agricoles fleurissent dans Ittre et nos talus se repeuplent de fleurs sauvages. Nous sommes l'une des Communes de

Belgique à avoir été sélectionnées par un jury européen comme l'un des villages les mieux fleuris. L'année dernière à la même époque, Monsieur Fayt, notre échevin de la ruralité, était en Italie pour y recevoir notre prix.

Si vous aimez faire la fête, des barbecues s'organisent dans tous les quartiers, en été chaque hameau a sa ducasse, sans oublier notre fameux 15 août et le «Marché du Théâtre» qui attirent des milliers de personnes.

Si vous aimez la musique, sachez que notre harmonie communale nous gratifie à chaque événement d'un concert de très grande qualité. Je vous invite demain à venir les écouter devant le kiosque situé derrière le centre administratif. De plus, je vous apprendrais peut-être que Lorenzo Gatto, lauréat du concours «Reine Elisabeth» est l'un de vos concitoyens.

Enfin, si vous voulez découvrir nos commerçants locaux, ouvrez vite la petite farde qu'on a préparé à votre intention ; elle est remplie de cadeaux, d'invitations, de « bon pour... »

N'hésitez pas à les utiliser, ils vous sont offerts avec enthousiasme en guise de bienvenue.

Et puis, pour terminer, chaque année, vous recevrez par voie postale des chèques achat à dépenser dans nos excellents commerces locaux. C'est là une initiative unique en Wallonie.

Soyez heureux dans notre Commune et soyez y heureux très longtemps comme ces sept centenaires que j'ai eu l'occasion de fêter depuis le début de cette législature

**Axel François, Votre Bourgmestre.**



## DES SOLUTIONS AUX INONDATIONS

Nous voulions profiter des travaux du collecteur et d'égouttage du centre d'Iltre pour trouver des solutions au problème des inondations.

Dès le mois de mars une des solutions était de créer un by-pass entre le rond-point d'Ecueillé et la rue des Moulins.

Ce 9 septembre, après visite sur les lieux, la Direction de la SPGE (Société Publique de la Gestion des Eaux), qui a en charge toute la politique des épurations des eaux en Wallonie, marquait son accord pour la création de ce By-Pass.

### POURQUOI UN BY-PASS ?

Début Janvier 2011, j'ai demandé la réalisation d'une endoscopie du pertuis pour, d'une part, connaître toutes les arrivées d'égouts et de raccordements dans le pertuis et, d'autre part, pour bien analyser les dimensions de ce pertuis.

Nous avons découvert plusieurs problèmes :

1. malgré la présence de grilles en amont une accumulation de débris (planches, pneus, cailloux) d'où viennent-ils ????

Ces débris ont été enlevés par les services communaux au début du mois de janvier 2011.

J'ai aussi demandé à la Province du Brabant wallon d'effectuer un nettoyage, ce qui a été fait au mois de juillet. Il faut bien dire que ce nettoyage n'est pas facile du fait qu'il faut tout retirer au seau et à la main les débris par les trappes de visite.

2. deux freins à l'écoulement avec deux passages d'une section de pertuis rectangulaire de 2 x 1,5 m à deux tuyaux de 1200mm. Et c'est bien sûr à ces endroits que les débris viennent s'accumuler.



3. Le problème le plus important se situe à la sortie du pertuis, sa section passe après une chute à la hauteur du rond-point d'Ecueillé de 2X 1,50m à 1,50 x 1m. Chacun aura compris le problème.

De plus à la sortie du pertuis arrive perpendiculairement le Ry de Baudémont, ce qui freine aussi l'évacuation des eaux.

J'ai donc demandé à l'auteur de projet de la pose du collecteur de voir les possibilités suivantes:

- De créer des ouvertures au-dessus du pertuis pour faciliter le nettoyage.
- De profiter de l'ouverture de la route pour y créer une évacuation supplémentaire lors de grosses averses afin de limiter l'effet de bouchon au niveau du rond-point d'Ecueillé.

Le premier point fut vite accepté, il fallait voir si le second était techniquement possible. Heureusement pour nous, il l'était et nous en étions bien évidemment ravis. Le Collège et le Conseil communal ont suivi à l'unanimité cette proposition et de plus,

la Commune prenait en charge les travaux supplémentaires. Après plusieurs réunions et envois de courriers, la SPGE a marqué son accord. Ce n'était pas facile pour elle, car sa mission est d'amener les eaux usées à la station d'épuration et non pas de lutter contre les inondations. Le risque était de voir une quantité importante d'eau arriver à la station d'épuration.

Mais les techniciens de l'IBW, le Secrétaire communal et moi-même nous sommes arrivés à les convaincre du bien-fondé de cette solution qui ne devrait être utilisée que quelques fois car nous avons aussi des projets en amont. Ce fut l'argument principal qui a fait basculer la décision dans notre sens.

### LES TRAVAUX EN AMONT :

La création d'un bassin d'orage ou d'une zone d'immersion temporaire prend énormément de temps. C'est ainsi que depuis plus de quinze ans, on parle de la zone de Steenkerque pour accumuler l'eau de la Senne avant Rebecq. Les plans et l'octroi de moyens budgétaires viennent seulement d'être engagés. De nombreux bassins d'orage sont prévus dans l'est du Brabant wallon. Ils ne voient pas le jour à cause de recours de certains habitants limitrophes ou de propriétaires.

Il faut donc négocier et exproprier, il faut l'accord de l'urbanisme etc... Cela prend énormément de temps. Et l'on ne peut se permettre de laisser notre population dans l'angoisse chaque fois qu'il y a une grosse averse. Ce qui fut le cas... trois fois de suite au cours de ces mois d'août et début septembre.



C'est pourquoi, il fallait trouver un endroit de préférence sur propriété communale où un petit muret anti-crue pouvait être édifié et protéger ainsi le centre du village. Je tiens ici à remercier les responsables de la JSI pour leur compréhension et leur solidarité qu'ils témoignent.

La visite de ce muret et surtout la vision qu'il avait déjà effectué son œuvre en cette fin du mois d'août et le 2 septembre a convaincu les directeurs de la SPGE de notre volonté de mettre tout en œuvre pour contenir les crues du Ry Ternel et préserver leur collecteur.

La quantité d'eau qui pourrait être retenue à cet endroit est de 3.300m<sup>3</sup> soit plus que le bassin d'orage d'Haut-Iltre.

### MAIS NOUS NE NOUS ARRÊTONS PAS LÀ

J'ai demandé en tant que responsable du Contrat de rivière de procéder :

- à un repérage sur le terrain de zones potentiellement inondables sur les cours d'eau communaux. Ce qui a été fait.
- à l'engagement d'un bureau d'étude pour voir la possibilité réelle de ces zones repérées. Ainsi sur notre territoire, une zone est potentiellement réalisable sur le Mortier (affluent du Ry Ternel et plusieurs sur le Ry de Baudémont). Nous sommes là sur des terrains privés, dès l'étude terminée nous allons entreprendre des négociations avec les propriétaires et les agriculteurs.



> **Christian Fayt, Echevin des Travaux, du Logement et de la Ruralité**



## POLITIQUE CULTURELLE ITTROISE : ENCORE UNE BONNE NOUVELLE !



Les acteurs de cette initiative : Messieurs Debrulle, Mc Cormick, Schoukens, Monjoie, Casterman, Bonnet, Goossens et Daloze  
Photo : remerciements à Simon Gérard

Centre Culturel – le C.L.I.

Ce projet était fondé sur la spécificité et la complémentarité de leurs missions respectives : la création théâtrale pour La Valette et l'animation socio-culturelle à vocation d'éducation permanente pour le Centre Culturel.

Ce projet portait déjà, notamment, sur l'information quant à leurs programmes respectifs, la concertation dans la programmation de leurs activités artistiques, la fixation d'un calendrier excluant toute concurrence pénalisante pour leurs publics respectifs mais favorisant la complémentarité des attentes de ceux-ci.

C'est peu dire qu'à l'époque, cette proposition, très pragmatique, n'avait pas été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme.

Aujourd'hui, elle prend enfin corps, non seulement entre le Théâtre de la Valette et le C.L.I. mais aussi avec d'autres opérateurs culturels dans la commune qui, entre-temps, ont aussi acquis pignon sur rue en raison de la qualité de leur travail de mise en valeur de domaines très diversifiés de l'art. A ce jour, c'est la chapelle de Verre, la Maison du Conte, l'Etable d'Hôtes, le Musée Marthe Donas.

Il a été dit que cet exercice – septembre 2011 – janvier 2012 – était «une première salve». Il faut s'en réjouir et travailler, dès à présent, pour qu'il y en ait d'autres. D'autres aussi dans d'autres expressions culturelles dont notre commune est riche : la peinture, la sculpture, l'impro, la danse avec, demain, l'Espace Bauthier, l'Art qui Show, Pas à Pas, Art et Pédagogie, la Royale Harmonie, Caviart, Mélod'Ittre...



> **Claude Debrulle.**  
**Echevin de la Culture**

C'est le 15 septembre dernier qu'a été rendue publique cette belle innovation culturelle à Ittre : six opérateurs culturels de l'entité se sont associés :

- le Théâtre de la Valette,
- La Chapelle de Verre,
- La Maison du Conte,
- L'Etable d'Hôtes,
- Le Musée Marthe Donas,
- Le Centre Culturel d'Ittre (le C.L.I.).

Ils se sont organisés non seulement pour concerter sur cinq mois - de septembre 2011 à janvier 2012 - l'agenda de leur programmation de 26 spectacles mais aussi pour offrir au public un abonnement commun portant sur cinq événements :

- **l'exposition** de «Marthe Donas et le paysage» jusqu'au 16 octobre au Musée de l'Espace Bauthier,
- **le chant** avec Marianne Aya Omac, le 31 octobre à l'Etable d'Hôtes,

- **le spectacle** inspiré d'Albert Camus «La chute» le 18 novembre à la Chapelle de Verre,
- **le théâtre** : «Le voyage avec ma tante» du 1<sup>er</sup> décembre au 08 janvier à la «Valette»,
- **la musique du monde** avec «Turdus Philomelos», le 27 janvier 2012 à l'Etable d'Hôtes.

Le tout dans une plus-value promotionnelle démultipliée par chacun des opérateurs culturels associés.

Si les détails techniques de cette collaboration ont pu être fixés dans un délai relativement bref grâce, en particulier, à l'implication du centre culturel et de son Animateur-directeur, Luc Schoukens, c'est que l'idée même de l'entreprise avait eu le temps de mûrir.

En effet, c'est en mars 2009 – il y a déjà deux ans et demi -, qu'en tant qu'Echevin de la Culture, je soumettais un projet de convention de partenariat aux deux opérateurs culturels quasi institutionnels de notre commune : le Théâtre de la Valette et le



## UN 2<sup>E</sup> PROJET AU BÉNIN

### RÉALISÉ PAR LE CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL SOLIDARITÉ INTERNATIONALE – CCSI



Après un premier projet accompli en 2009, dans la commune de Klouékamné au Bénin, le CCSI

vient d'achever son deuxième partenariat avec la mairie et l'ONG locale AVAME. Cette dernière coordonne différents groupements de femmes au sein de la commune.

Le premier projet a soutenu le groupement VOVOLEME dans le cadre de son action d'assainissement du marché, par un achat de matériel (gants, pelles, masques, râpeaux, etc.).

Après cette première réussite, nous avons voulu marquer notre soutien à cette commune dy-

namique et à l'investissement personnel des femmes pour leur cadre de vie.

Le second projet a porté sur l'autonomisation du groupement SEDJRO, celui-ci fabrique du fromage de soja en filière courte à destination principalement des enfants.

Les femmes sont réparties en trois groupes : la production, la transformation et la vente. Leur objectif est double, à la fois de permettre aux femmes d'obtenir un revenu supplémentaire et aussi d'améliorer les apports nutritionnels des enfants, par un accès plus grand à ce produit riche en protéines et nutriments.

Pour limiter les intermédiaires habituels de la transformation, nous avons débloqué la somme nécessaire à l'achat d'un moulin à farine multi-grains, ainsi que d'une presse à fromage et d'une grande poêle à frire, afin d'améliorer les conditions de fabrication du fromage.

L'achat et la remise officielle de tout ce matériel ont été réalisés ce 23 juillet en présence des différents partenaires : la Mairie, l'ONG AVAME, le groupement de femmes SEDJRO et sa présidente et la représentante du CCSI – Marie-Pierre Godeau.

La commune de Klouékamné est pionnière dans l'amélioration du cadre de vie, et, les groupements de femmes y sont très actifs.

Le Maire et les diverses associations féminines remercient la commune d'Ittre pour l'aide apportée et pour l'appui du CCSI. Ils espèrent encore leur soutien pour réaliser d'autres projets concrets de développement rural durable. Un partenariat à poursuivre donc !

> **Pour le CCSI,**  
**Marie-Pierre Godeau – Membre privé**



## LE SPORT DE RUE, VECTEUR D'INTÉGRATION, MOYEN DE PRÉVENTION SOCIALE



### LE SPORT DE RUE, C'EST :

Skate-board, roller, BMX, VTT, trottinette, walkin, streetball, street-hockey, street-basket, hip-hop... le sport quitte les stades et décolle l'asphalte de nos villes et villages. Dans la rue, il bouleverse le fondement du sport dit classique.

Sans carte d'adhésion, sans équipements appropriés, il est une perche tendue aux électrons libres et offre du sensationnel au quotidien.

Loin du sport de compétition malade de l'argent et des médias, loin du sport fédéral qui exige la victoire à tout prix et donc génère parfois dopage et corruption, le sport de rue prend peu à peu le pas. Il redonne aux citoyens ce que le sport de compétition a perdu : **LE FUN.**

Il redonne l'esprit de partage, l'intégration, l'affirmation de l'identité dans la proximité. **LE LIEN SOCIAL.**

Il est à l'origine d'un retour aux valeurs positives, respect, courage, volonté. Pas de drogue, pas d'alcool. C'est avoir un esprit sain dans un corps sain... Il développe la persévérance, il apporte un bien-être physique et mental et laisse au corps la possibilité de s'exprimer.

Cette pratique permettrait aux enfants de décoller les yeux des jeux électroniques

Le sport de rue est indissociable du regard de l'autre. D'après Isabelle Caby, D' en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. «Quand les jeunes arrivent à accrocher l'attention d'une personne, c'est une première victoire. Ils sortent de l'anonymat. Ils existent vraiment...».

Certains suscitent carrément l'admiration... et il n'est pas si courant, quand on est jeune aujourd'hui, de voir un adulte poser sur soi un regard positif

### OBJECTIFS ET MOYENS

Les infrastructures sportives de rue visent à permettre aux jeunes et moins jeunes de pratiquer du sport au sein de leur quartier. Elles favorisent ainsi la rencontre des générations.

Grâce à un projet global, suivi par un Comité d'accompagnement et élaboré en collaboration avec les associations et clubs de sport en contact avec les jeunes de l'entité ; il est possible aux communes de se voir octroyer une subvention par la Région wallonne.

Ces infrastructures, qui doivent s'inscrire dans un projet d'animation de quartier accessible à tous, sont destinées à encourager la pratique sportive, ainsi que toute activité ludique initiant celle-ci.

La présentation du projet suppose un avis préalable d'opportunité sociale émis par la DICS (Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale).

Le comité d'accompagnement veille à la rencontre de ces objectifs.

### PUBLIC-CIBLE

Le public visé est celui des quartiers défavorisés, démunis ou éloignés de toute infrastructure sportive.

Virginal répond donc à cela étant donné l'absence d'infrastructures sportives dans ce quartier, alors que son développement ne peut être ignoré.

De même les écoles n'ont actuellement pas accès à des infrastructures sportives (intérieures ou extérieures).

### DES AIRES DE JEUX

Equipées de divers modules ludiques et agrès (toboggans, balançoires, modules aventures...), les aires de jeux permettent par ailleurs aux plus petits de s'amuser, en toute sécurité, aux abords des terrains multisports.

### LA FINALITÉ

Aujourd'hui, avec la multiplication de ces sites, il n'est pas rare d'observer dans des « agora spaces » plus de 35 jeunes en ces espaces de loisirs qui s'expriment autour d'un ballon de football, d'un match de basket. Et ce, sans créer aucune nuisance auprès des riverains.

Des règles de vie doivent être imposées par des animateurs, ce qui implique également un respect des lieux et du voisinage.

Les buts sont :

- De proposer une animation sportive et d'amener, chez les participants, un véritable respect de l'autre, de l'infrastructure sportive, de son environnement.  
Pour que l'usage au quotidien reste convivial et pleinement intégré dans le quartier.
- De s'épanouir lors de ces activités « sport de rue », de répondre aux besoins des jeunes de vivre d'autres choses, d'autres rencontres en d'autres lieux.
- D'offrir une nouvelle approche sportive, en collaboration avec des clubs sportifs de l'entité. Des baptêmes, des initiations d'un ou de plusieurs sports peuvent y être proposés.
- Donner le goût à la pratique sportive, canaliser une adolescence souvent en quête d'identité,

sortir de son milieu de vie, orienter vers différents clubs sont quelques objectifs essentiels dans cette volonté d'accompagner notre jeunesse sportive

Ceci est une vue non exhaustive des opportunités à développer autour du sport de rue et j'invite tous ceux qui se sentent concernés:

- Par la pratique sportive,
- Parce qu'ils font partie du quartier,
- Parce qu'ils s'inquiètent
- Parce que cela les interpelle,
- Parce qu'ils sont intéressés par le développement de ce projet,
- ...

à prendre contact avec moi ou les Conseils Consultatifs Sport ou Jeunesse:

- Nathalie COLETTE – Ech Sport/Jeunesse – 0475/28 90 94 – nathaliecolette@hotmail.com
- CC Sport – Fabienne MOLLAERT – 0474/23 12 64 – fabibuster@hotmail.com
- CC Jeunesse – Patrick MONJOIE – 0474/26 22 69 – monjoiepatrick@yahoo.fr



> **Nathalie Colette, Echevin des Sports et de la Jeunesse**



### LE DÉSHERBEUR À EAU CHAUDE : UNE VIEILLE RECETTE DE NOS GRANDS-MÈRES

L'Europe, mais aussi la Région wallonne ont comme politique de limiter l'emploi de pesticides sur les lieux publics. A l'horizon 2015, tout emploi de produits phytos sera interdit au niveau communal.



Pour anticiper cette mesure, le Contrat de rivière de la Senne a décidé d'acquérir un désherbeur à eau chaude. Il s'agit tout simplement d'une vieille habitude de nos grands-mères qui, lorsqu'elles avaient cuit leurs pommes de terre, renversaient l'eau chaude de la cuisson sur les mauvaises herbes. Sous l'effet de la chaleur, les cellules de la plantes éclatent et la plante meure.



Actuellement, les 19 communes du Bassin de la Senne reçoivent une formation à l'utilisation de cette machine. Et pour l'année prochaine, elle sera à disposition des communes intéressées dont Luttre.

La Société wallonne des eaux (SWDE) ainsi que l'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon (IECBW) ont sponsorisé cet achat car pour eux, le symbole est très fort : Utiliser de l'eau pour protéger l'eau. En effet c'est autant de pesticides qui n'arrivent pas dans nos ruisseaux ou notre nappe phréatique.

> **Christian Fayt, Echevin de la Ruralité**



## VOICI REVENUE LA SAISON DE LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE !



**La grippe n'est pas toujours une maladie bénigne** : cette infection peut occasionner des complications, des hospitalisations, voire des décès.

En Belgique, le Conseil Supérieur de la Santé recommande une vaccination contre la grippe aux personnes courant un risque accru de complications : notamment les femmes enceintes, les personnes de tout âge atteintes d'une maladie chronique (cardiaque, pulmonaire, rénale, hépatique, diabète, etc), toutes les personnes âgées de 65 ans et plus.

La vaccination contre la grippe est également recommandée aux professionnels de la santé.

La vaccination est la seule manière de se protéger contre la grippe et surtout, contre les complications graves liées aux virus repris dans le vaccin. Sur base des données disponibles avant l'apparition du virus A/H1N12009, on estime que la vaccination contre la grippe saisonnière diminue la morbidité de 30 à 70% et réduit le nombre de complications (comme la pneumonie) de 20 à 50%.

Le risque qu'une personne vaccinée contracte la grippe est diminué; lorsqu'elle est malgré tout infectée, la maladie est généralement atténuée.

Bien que le vaccin de cette saison soit identique à celui de la saison précédente, il est essentiel de

revacciner toutes les personnes appartenant à des groupes à risque. En effet, la quantité d'anticorps induite par la vaccination diminue au cours du temps. Un moment arrive où le taux d'anticorps est trop faible pour offrir une protection utile.

**Pour plus d'informations :**

[http://www.vaccination-info.be/pro/doc/grippe2011Questions\\_Reponses.pdf](http://www.vaccination-info.be/pro/doc/grippe2011Questions_Reponses.pdf)

> **Nathalie Colette,  
Echevin de la Santé.**



## LES JUBILAIRES D'ITTRE FÊTÉS CE 18 SEPTEMBRE

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, ce que nous fêtons, c'est le bonheur, votre bonheur.

Nous fêtons cette joie qui se lit dans vos yeux et qui redonne, aujourd'hui, à votre regard l'éclat de sa jeunesse

Bien sûr, les années ont passé ; bien sûr le soleil a tout jauni autour de la maison ; bien sûr la pluie a creusé des sillons au travers du jardin et descélé quelques pierres sur la terrasse.

Mais comme c'est beau à regarder, ce lieu plein de charme et d'émotions, cet endroit plein de belles histoires patinées de tendresse .On a envie de s'asseoir sur le petit banc, tout près du

potager, entre les glaïeuls, les grandes marguerites et les menthes poivrées qui exhalent des parfums forts comme à l'étal d'un maraîcher.

On a envie d'écouter avec vous les oiseaux babiller, le chien qui aboie, là-bas, dans le lointain, les petits enfants qui jouent dans le jardin d'à côté.

On a envie de fermer les yeux et de revoir avec vous les belles images d'autrefois, les souvenirs de vos jeunes années, celles que vous avez enfermées dans le vieil album tout usé, tout au fond du tiroir.

Oui, vous avez, parfois, peur de l'ouvrir, ce fameux livre d'histoire, parce que vous croyez que tout a tellement changé.

Mais, rien n'a changé !

Aujourd'hui, en ce jour de fête, c'est le moment de rappeler à vos enfants, vos petits- enfants, vos tout petits-enfants les beaux moments de votre existence et, aussi, tout simplement, que la vie est belle. Il y a encore un chapitre à écrire à votre vie ; ce ne sera peut-être pas le plus long mais, pourquoi pas, peut-être le plus beau.

Je vous le souhaite de toute la profondeur de ma sympathie et de mon très grand respect.

> **Axel François, votre bourgmestre.**



M. et M<sup>me</sup> Vanderhaegen - Dubois



M. et M<sup>me</sup> Peeterbroeck - Deguillaume



M. et M<sup>me</sup> Vanhopdenbosch - Moreau



M. et M<sup>me</sup> Dupont - Trigaux



M. et M<sup>me</sup> Chapelle - De Norre



M. et M<sup>me</sup> Ballant - Taminiau



M. et M<sup>me</sup> Vanhecke - Evrard



M. et M<sup>me</sup> Legein - Schotte



M. et M<sup>me</sup> Vanderstokken - Van Parys



## EXPRESSION POLITIQUE PA

### GROUND ZERO : DIX ANS PLUS TARD !



Le dimanche 11 septembre 2011 a donné lieu, à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire des attentats terroristes qui ont frappé les Etats-Unis, à d'émouvantes et nombreuses cérémonies – à New York et à Washington comme à Londres ou à Bruxelles – d'hommage aux 3.000 victimes innocentes de ces actes odieux.

Leurs auteurs doivent toujours être recherchés, poursuivis et sanctionnés avec toute la rigueur qui s'attache à la lutte contre l'impunité pour des crimes de cette gravité.

Il est aussi compréhensible, justifié et légitime que soit partagée, en toute solidarité, l'émotion du peuple américain toujours abasourdi, dix ans plus tard, par la brutalité de ces attaques sur des cibles emblématiques de leur puissant Etat.

Cette condamnation ferme et cette empathie forte ne doivent, toutefois pas, nous empêcher de procéder à une analyse sans complaisance de la politique de « guerre au terrorisme » déclenchée au lendemain de ces attentats par le Gouvernement du Président Bush Junior et de ses adjoints immédiats : Dick Cheney, le Vice-président, Donald Rumsfeld, le Ministre de la Défense et George Tenet, le Directeur de la C.I.A.

Et cette analyse rigoureuse débouche, malheureusement pour cette grande démocratie américaine, sur un constat d'abus caractérisés à l'encontre des libertés publiques et des droits humains.

#### «FAUT-IL JUGER GEORGE BUSH ?»<sup>1</sup>

Sans pouvoir être exhaustif dans les limites de cette chronique, il faut cependant citer :

- la loi «Patriot Act» d'octobre 2001 qui permet «l'incarcération sans procès ni inculpation pour une durée indéterminée de tout étranger soupçonné de terrorisme». Cette loi permet aussi aux autorités policières des Etats-Unis d'avoir accès, à l'insu de la personne, à ses dossiers personnels pour peu que ceux-ci soient situés sur le territoire américain ou accessibles partout dans le monde par voie électronique.
- l'invention du concept juridique de «combattants illégaux» permettant à la justice américaine de déroger au droit pénal ordinaire tout en échappant à l'application du droit de la guerre et à celui du droit international humanitaire.
- la légalisation, aux Etats-Unis même, de la torture notamment, le simulacre de noyade (le «waterboarding») pour obtenir des aveux alors que ces pratiques sont formellement interdites par le droit international.
- la mise en œuvre à grande échelle de «renditions», c'est-à-dire du transfert aérien illégal de personnes soupçonnées de terrorisme dans des prisons secrètes installées dans des pays pratiquant de notoriété publique la torture : l'Egypte de Moubarak, la Syrie de Bachar El Assad ou la Libye de Kadhafi !
- la création de bagnes à Guantanamo ou en Irak à Abou Ghraïb où des personnes sont toujours détenues depuis dix ans sans être inculpées ni jugées.



#### ET EN EUROPE ?

Ces graves violations des droits humains ont été largement dénoncées par des médias, des députés américains et européens, le Comité international de la Croix-Rouge, des organisations telles que Human Rights Watch ou Amnesty international.

Cela n'a cependant pas empêché que cette dérive sécuritaire ait également gagné tant les Etats européens que l'Union européenne.

C'est ainsi que, par une loi européenne, adoptée sous présidence belge en décembre 2011, l'Union européenne a éprouvé le besoin de sanctionner de peines de prison aggravées le crime de «terrorisme» en confondant allègrement Etats démocratiques et régimes dictatoriaux, attentats terroristes et actes de résistance à l'oppression. Cette décision européenne porte également atteinte au principe de légalité en définissant ce «terrorisme» de manière à ce point ample et vague qu'elle laisse au Juge un pouvoir d'appréciation potentiellement abusif.

De même, en concluant avec les Etats-Unis des conventions en matière d'entraide judiciaire pénale et d'extradition, l'Union européenne ne s'est pas préoccupée de savoir si ces demandes américaines n'étaient pas susceptibles d'être fondées sur des éléments de preuves extorquées par la torture ou des traitements dégradants. Aussi, en matière d'extradition vers les Etats-Unis, l'Union européenne n'a pas prévu de précautions particulières quant à l'impartialité des tribunaux militaires américains, le respect des droits de la défense ou, encore, l'application de la peine de mort à la personne extradée.

En outre, des Etats européens n'ont pas hésité à collaborer avec la C.I.A. dans l'organisation des «renditions» et l'installation des «prisons secrètes». Sont citées, notamment la Pologne, la Roumanie, la Lituanie.

Il faut condamner sans restriction les attentats lâches et aveugles tels que ceux perpétrés aux Etats-Unis en 2001, à Madrid en 2004 ou à Londres en 2005. Il est du devoir de tout Etat démocratique de prévenir et de réprimer les auteurs de pareils actes. Et l'empathie à l'égard des victimes et de leur famille est bien légitime.

Toutefois, n'oublions pas que, dans la mise en œuvre de cette politique de prévention et de répression, il faut échapper au piège tendu par les tenants de l'action terroriste qui consiste à pousser un Etat démocratique à violer ses propres valeurs et ses propres standards.

Comme le disait Pierre-Henri Simon, à propos de la guerre d'Algérie : «Si le civilisé, pour lutter contre la barbarie, se fait lui-même barbare, c'est que la barbarie a déjà gagné».<sup>2</sup>

Il est regrettable qu'à l'occasion des cérémonies du 10<sup>e</sup> anniversaire des attentats terroristes aux Etats-Unis, cette leçon de l'histoire n'ait guère été évoquée.

#### > Pour PA, Claude Debrulle

(1) Lire à ce sujet le livre de Reed Brody préfacé par le journaliste belge Jean-Paul Marthoz – «Faut-il juger George Bush ?» Crip – André Versaille éditeur – 201

(2) Pierre-Henri Simon, contre la torture, le Seuil, Paris, 1957.



### CATASTROPHE AU CANAL : 1440 KG DE POISSONS MORTS RÉCOLTÉS

Le mercredi 14 septembre, je suis averti de la présence d'une grande quantité de poissons morts près de l'écluse n°5 à Ittre. Immédiatement prévenus, les pompiers de Tubize et la Protection civile de Ghlin arrivent sur place. La Région wallonne ne tarde pas à venir et prélève immédiatement des échantillons d'eau.

Le taux d'oxygène de l'eau est très bas (1.6mg par litre au lieu de 2.5 mg minimum). L'idéal est 4 mg.

Aussitôt, la Protection civile met en route une très grosse pompe et asperge le canal. Le but est de créer un mouvement dans et sur l'eau pour faire remonter le taux d'oxygène.

Cette opération réussie, mais malheureusement pendant plusieurs jours, nos ouvriers communaux, les agents de la Nature et des Forêts, la protection civile ont récolté de magnifiques sandres, carpes, brèmes, gardons, perches qui ont mis des années à prospérer. En tout 1440 kilos de poissons, a ceux-ci il faut ajouter les poissons gisants sur le fond et ceux emportés par les mouettes, cormorans...

A ce jour, la Région wallonne ne sait pas encore déterminer la provenance de cette pollution.

#### > Christian Fayt, Echevin de la Ruralité



# La violence est un poing faible

yapaka.be

lexemplecestnous.org



Les enfants nous observent,  
quel exemple leur donnons-nous ?

lexemplecestnous.org



yapaka.be





## Expression politique:

# Les IC soucieux pour l'avenir financier de notre commune

Les IC vous présentent l'évolution des chiffres déterminants de nos finances communales entre 2007 et 2010, et laissent à votre appréciation le soin de tirer les conclusions qui s'imposent au sujet de la situation financière de notre commune.

Les **dépenses** communales en 2007 : 6.852.053 €  
 en 2010 : 7.749.925 €  
 soit une augmentation de : **+ 897.872 €**

Les **recettes** communales en 2007 : 7 592 794 €  
 en 2010 : 7 538 790 €  
 soit une diminution de : **- 54 004 €**

et cela, malgré la ponction fiscale du citoyen par la majorité en place, à travers l'augmentation de 32% du précompte immobilier.

Le **Boni** de l'exercice propre (chiffre budgétaire) en 2007 : 606 000 €  
 en 2010 : 8 860 €  
 soit une diminution de : **- 598 000 €**

La **dette** en 2007 : 2 070 424 € avec amortissements  
 en 2011 : 3 311 635 € avec amortissements  
 soit une augmentation de : **60 % (+ 1 239 211 €)**

mais en réalité un montant de : **1 515 000 €** (260 000 en 2008 et 1 255 933 € en 2009) a été emprunté par la majorité actuelle, montant qui devra être remboursé par les générations futures : nos enfants, alors que nous savons tous aujourd'hui que la Dette ruine la population.

De tels chiffres sont-ils garants d'une gestion des finances communales en « bon père de famille » ?

Quel avenir fiscal pour nos enfants ?

Quel développement futur pour nos villages face à des dépenses qui augmentent plus que les recettes (échevin des finances dans sa note du 21/06/2011 et dans le bulletin communal de septembre 2011) ?

On parle de crise et de prudence dans la gestion des ménages. La commune ne devrait-elle pas montrer l'exemple ?

Pour votre avenir.

Les IC : Jean-Paul Cayphas, Alain Detry, Hélène de Schoutheete, Suzanne Henry, Ferdinand Jolly, Daniel Vanerkove, Georgette Van Stichel, Thierry Wyns

### RECTIFICATIF :

Nous relevons plusieurs inexactitudes dans les chiffres présentés par l'échevin des finances :

1. Les résultats budgétaires de 2009 et 2010 sont gonflés par des sommes (respectivement 400 000 € et 125 000 €) qui ne peuvent être prises en considération dans les comptes 2009 et 2010.
2. Les résultats budgétaires obtenus entre 2004 et 2006 sous la législature précédente sont supérieurs à ceux actuellement avancés par l'échevin des finances : 911 063 € en 2004, 995 970 € en 2005, 846 781 € en 2006, 1 121 990 € en 2007, 1 551 164 € en 2008 (merci la ponction fiscale), 749 444 € en 2009, 781 033 € en 2010.

## EXPRESSION POLITIQUE PS-PA-ECOLO

**Vu les délais de bouclage de la présente édition, le Collège communal apportera une réponse circonstanciée au contenu de cette expression politique des I.C. dans le prochain Bulletin communal.**

L'échevin des finances tient cependant à souligner d'ores et déjà qu'il n'y a aucune inexactitude dans les chiffres qu'il a présentés dans l'article du Bulletin communal précédent (N°96) «Malgré la crise, les finances communales 2010/2011 restent saines !»

En effet,

1. Les chiffres 2009 et 2010 tiennent compte :
  - des 400.000 € provisionnés en trop en raison de la technique comptable différente pratiquée par l'entreprise Duferco entre 2009 et 2010 dans son contentieux avec la Commune.
  - des 125.000 € qui, toutes pratiques de la Tutelle régionale restant égales d'un exercice à l'autre, peuvent être englobées dans le résultat comptable 2010.
2. Les résultats obtenus entre 2007 et 2010 sous l'actuelle majorité sont donc bien supérieurs à ceux obtenus sous la législature précédente entre 2004 et 2006.

### > Claude Debrulle, Echevin des Finances

2004	2005	2006	2009	2010
911.063 €	995.970 €	846.781 €	1.149.444 €	998.336 €

Les enfants  
 nous écoutent...  
 Entendons-nous

yapaka.be

l'exemplecestnous.org

Les enfants nous observent,  
 quel exemple leur donnons-nous ?

l'exemplecestnous.org

yapaka.be



## NOS AÎNÉS PRIS DANS UNE TOILE D'ARAIGNÉE

C'est à cela que ressemble Amsterdam, capitale des Pays-Bas, avec ses multiples et vastes canaux concentriques tous reliés entre eux. De petits ponts en petits ponts et dirigés par notre Maître de cérémonie, Arthur Deghorain ; celui-ci tenait à bout de bras, en signe de ralliement, un ballon vert ou rouge (selon l'humeur), observé avec une concupiscence admirative par les bambins locaux. C'est cela aussi l'intergénérationnel !!!

Amsterdam c'est la cité des vélos : 750.000 habitants et près de 750.000 vélos ! Ils débouchent de partout que cela vous en donne le tournis. Il faut avancer sur les trottoirs prudemment, à pas de loup, attentifs aux innombrables coups de sonnettes, l'oreille dressée à vous en donner des crampes jusqu'à l'épiphanie.



Mais Amsterdam, c'est Venise. Venise avec l'accent du nord, les petits restaurants interlopes, les promenades en bateau, ses maisons étroites de guingois bizarrement bancales. Et, surtout, cette maison d'Anne Franck qui nous replonge, avec émotion, dans l'univers dramatique de l'histoire de l'homme.

Avec, pour terminer, les paroles inoubliables du Père d'Anne, revenu seul des camps de la mort. Inoubliables parce que merveilleuses de sincérité, d'humanité, d'intelligence. C'était il y a 50 ans déjà... c'était il y a 50 ans seulement...

Avons-nous tellement changé ? Méfions-nous...

> **Axel François, Echevin des Aînés**



## AVIS

Le Service extrascolaire est à la recherche de **candidats professeurs d'économie** pour des élèves du secondaire.

**Infos et renseignements :** Frédérique Joris – 067/79 43 38 – f.joris@ittre.be



## AVIS À LA POPULATION

Le Collège communal a décidé d'organiser le ramassage annuel des encombrants dans la 2<sup>e</sup> quinzaine du mois de novembre. Soyez attentifs : sur le site internet et dans le prochain bulletin communal, des précisions pratiques vous seront données.

Pour rappel, voici ce que l'on entend par encombrant :

Tout encombrant ne pouvant aller au parc à conteneurs et trop grand et/ou trop lourd pour entrer dans un sac poubelle ou dans le coffre d'une voiture. Sont donc exclus les ordures ménagères, les PMC, les papiers/cartons et verre.

Sont concernés :

- grands objets en plastique (bassines, mobilier de jardin :

tables basses et chaises, gouttière en PVC,...)

- grands objets en métal (bassines, mobilier métallique : tables, chaises, étagères, ...)
- grands objets en bois (meubles de grande taille, portes, chaises, châssis, meubles en rotin,...)
- grands objets de literie (matelas, sommiers) ou de mobilier
- fauteuils, divans, ...
- grands objets inertes (lavabos, cuvettes de WC, bacs, baignoires)

> **Marie-Claire Godeau-Bougard, Officier de l'État-civil**



> **Marie-Claire Godeau, Officier de l'État-civil**



**Prochain Conseil communal :**

**8 NOVEMBRE 2011 À 19H**

**SALLE POLYVALENTE DE VIRGINAL**

**SYNERGIES COMMUNE CPAS**



## DISPOSITIONS POUR LES FÊTES DE TOUSSAINT

Afin d'assurer la bonne ordonnance du cimetière communal en vue de la Toussaint, le public est prié d'observer les prescriptions suivantes

1. Les déchets provenant du nettoyage des tombes seront déposés dans les poubelles disposées dans le cimetière à cet effet.
2. La construction des caveaux sera terminée pour le 20 octobre et les dépôts de matériaux enlevés pour la même date. Aucune construction ne pourra être entamée avant le 3 novembre.

3. Le placement des pierres et autres objets d'ornement sur les tombes sera terminé pour le 25 octobre.

4. Les travaux d'aménagement et de nettoyage des tombes et des monuments funéraires seront achevés pour le 25 octobre.

5. Les pots et gerbes de fleurs déposés sur les tombes pourront être enlevés uniquement du 12 au 20 novembre.

> **Axel François, votre bourgmestre**

## Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : **Claude DEBRULLE**, Echevin de l'Information, des Finances, de la Culture, de la Participation, du Tourisme et de la Solidarité internationale.

Coordinateur communal : **Angel Antuna**

Graphisme et mise en page : **Nancy Dutoit d'Inform'Action asbl**

Impression : **Imprimerie Delferrière**